



## LU POUR VOUS

**Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, recevait le Conseil de la fonction militaire gendarmerie (CFMG) à BEAUVAU, le 26 mai à 18H30.**

### DISCOURS

A l'occasion de la réception du conseil de la fonction militaire gendarmerie (CFMG) à BEAUVAU, le 26 mai à 18H30, Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai grand plaisir à vous recevoir aujourd'hui ici en cet hôtel de Beauvau, à l'occasion de la session de printemps du CFMG.

C'est depuis 2 ans l'occasion de maintenir un contact régulier entre nous.

C'est aussi l'occasion de faire le point sur le rattachement de la Gendarmerie Nationale au ministère de l'Intérieur.

Le projet de loi sur la gendarmerie concrétise l'intégration de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur.

Adopté par le Sénat, il sera prochainement examiné par l'Assemblée Nationale.

Du retard a été pris, en raison d'un agenda parlementaire particulièrement chargé. Je le déplore. Nous sommes maintenant dans la dernière ligne droite.

En pratique, le rattachement budgétaire est cependant une réalité depuis le 1er janvier dernier.

Mesdames et Messieurs,

Je n'ignore pas les interrogations suscitées par le placement de la gendarmerie sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Nous avons eu l'occasion d'en parler.

Elles sont normales, car toute réforme comporte une part d'inquiétude devant l'inconnu. Elles sont nourries par des rumeurs parfois malveillantes ou des déclarations intempestives.

Je vous rappellerai en quelques mots les raisons de l'évolution mais je souligne qu'elles ne changeront pas pour vous la pratique de ces dernières années.

Le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur répond à une exigence d'efficacité dans le respect de l'identité militaire. Elle sera mise en œuvre dans un esprit d'équilibre.

**\*Une exigence d'efficacité, dans le respect de l'identité militaire\***

Terrorisme, crime organisé, violence accrue dans les quartiers sensibles : les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité de nos concitoyens nous obligent à moderniser l'architecture de la sécurité intérieure.

La recherche d'une plus grande efficacité est ma priorité.

Plus cohérente, notre action est plus efficace.

Le placement des deux forces de sécurité, civile et militaire, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur s'inscrit dans cette logique.

Sur le terrain, gendarmes et policiers, placés sous l'autorité des préfets, agissent plus efficacement au quotidien pour protéger les Français : fichiers consultables par les uns et les autres, continuité territoriale, réussites spectaculaires sur le terrain.

Hier, dans le golfe de Saint-Tropez, 55 personnes ont été interpellées dans le cadre d'une opération contre un important trafic de drogues dures, mobilisant 300 personnels de la police et de la gendarmerie.

En mars dernier, dans les Hauts-de-Seine, 22 personnes ont été interpellées dans une affaire d'escroquerie en bande organisée, par l'intermédiaire de téléphones portables. Policiers et gendarmes ont su travailler ensemble, dans le cadre de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Ce ne sont là que quelques exemples.

Les mutualisations appuieront cette coopération.

Elles ont un double objectif : des économies et un surcroît d'efficacité.

Mutualisation des équipements, et des marchés publics pour les acquérir. Je pense en particulier au Sig Sauer ou au lanceur de balles de défense.

Mutualisation des moyens lourds. La mise à disposition des hélicoptères de la gendarmerie au profit de la police évitera l'acquisition coûteuse d'une deuxième flotte.

Mutualisation des formations spécialisées, équipe cynophiles et plongeurs.

Les deux directeurs généraux travaillent pour aller plus loin dans cette voie, tout en préservant l'identité de chacune des deux forces.

La gendarmerie est une institution militaire. Elle le restera.

La hiérarchie militaire est la colonne vertébrale de la gendarmerie. Elle sera pleinement maintenue dans ses prérogatives.

Le ministère de la Défense continuera d'assurer une partie des soutiens, qu'il s'agisse de la santé, du paiement de la solde ou du transport opérationnel.

Votre participation aux opérations extérieures vous permettra de cultiver les valeurs militaires et de renforcer vos liens avec vos camarades des armées.

La France s'apprête à engager 150 militaires de la gendarmerie en Afghanistan. Je salue l'efficacité dont fait preuve la gendarmerie dans la préparation de cet engagement. 5 officiers sont déjà sur place.

En Afghanistan comme sur tous les théâtres d'opération, nous avons besoin du savoir-faire de la gendarmerie nationale.

Mesdames, Messieurs,

\*Le succès de la réforme dépend du respect de son équilibre. J'y veillerai personnellement.\*

Le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur n'a rien à voir avec une fusion de la police et de la gendarmerie.

Un syndicat a récemment appelé à une fusion des deux forces. Je l'ai déjà dit, je n'hésite pas à la redire : il n'en est pas question.

Le Président de la République, comme le Gouvernement, comme le Parlement, sont attachés, et ils l'ont souvent rappelé, à l'existence de deux forces de sécurité, l'une civile et l'autre militaire.

C'est un atout. C'est une réalité dans tous les pays européens qui ont une gendarmerie.

Chacune des deux forces a son identité. Chacune a sa nécessité.

Il n'est pas question de toucher au périmètre des missions de la gendarmerie. C'est inscrit dans le projet de loi voté en première lecture au Sénat.

La gendarmerie continuera d'exercer l'ensemble de ses missions, qu'il s'agisse de la police judiciaire, de l'ordre public, du renseignement, ou de l'international.

Les zones de compétence seront respectées. Il n'est pas question de détourner les effectifs de la gendarmerie pour renforcer, au quotidien, la police nationale dans sa zone de compétence.

Cela n'empêche nullement que policiers et gendarmes puissent se prêter main forte, comme ils le font déjà dans des circonstances exceptionnelles.

Les réformes en cours, en particulier la mise en œuvre de la police d'agglomération sur quelques grandes plaques urbaines, ne porteront pas atteinte à ces principes.

De nouvelles formes de coopération peuvent être envisagées dès lors qu'elles respectent cet esprit d'équilibre.

L'équilibre, c'est aussi le respect d'une parité globale de traitement entre les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie.

Une parité globale, cela ne veut pas dire que systématiquement toute mesure est transposée. Cela signifie qu'à travail égal, à évolution équivalente positive ou négative, on modifie parallèlement les mesures concernant l'autre force.

Des mesures ont été récemment adoptées en faveur des du corps d'encadrement et d'application de la police nationale : revalorisation de 2 points de l'ISSP sur 3 ans, revalorisation des trois premiers échelons indiciaires de gardien de la paix. En contrepartie, les capacités opérationnelles seront accrues grâce à une révision de l'organisation du travail.

**Ces dispositions ont été obtenues grâce aux négociations engagées par ALLIANCE Police Nationale qui est le seul syndicat à avoir signé les protocoles d'octobre 2008**

Je vous l'ai dit, ces mesures seront transposées au corps des sous-officiers de gendarmerie.

- J'ai obtenu, que, pour les gendarmes comme pour les policiers, le taux de l'indemnité de sujétions spéciales de police soit progressivement relevé, sur 2 ans, de 24 à 26%.

Cette mesure s'appliquera avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2009. Les premiers versements devraient intervenir au plus tard sur la solde du mois d'août prochain.

En contrepartie, la capacité opérationnelle de la gendarmerie sera accrue, à hauteur de 2212 ETPT (/équivalents temps plein travaillé/), grâce à une augmentation du temps de travail effectif de chaque sous-officier.

- De même, les trois premiers échelons des sous-officiers de gendarmerie bénéficieront d'une revalorisation identique à celle qui a été appliquée aux trois premiers échelons des gardiens de la paix.

Cette mesure, qui s'appliquera également à compter du 1er janvier 2009, fait l'objet d'ultimes ajustements. Elle sera confortée par l'adoption du projet de loi sur la gendarmerie qui prévoit une grille indiciaire spécifique.

J'observe que ceux qui critiquent certaines dispositions du projet de loi sont peu bavards sur celle-ci.

Mesdames, Messieurs,

La réussite de la réforme dépend aussi des instances de concertations de la gendarmerie.

Le statut militaire de la gendarmerie vous impose des obligations.

La gendarmerie n'est pas pour autant vouée à demeurer silencieuse.

Il vous appartient, aux membres du CFMG comme aux autres organes de concertation, de faire vivre le dialogue au sein de la gendarmerie, de me faire remonter les préoccupations qui s'y expriment.

Je sais pouvoir compter sur vous. Soyez assurés de mon écoute et de ma détermination.

Je vous remercie.